

CHABEUIL

Handicap : 330 723 euros pour rendre accessibles les bâtiments communaux

La commission communale « Accessibilité », sous la responsabilité de Ghislaine Barde, conseillère municipale déléguée aux travaux, s'est réunie mercredi soir. Composée d'élus, de membres d'associations en lien avec le handicap (Adapei, Association des Paralysés de France), de représentants du club seniors et des commerçants, ainsi que d'un habitant de la commune en situation de handicap, elle a de nombreuses missions précises. Son objectif du jour était de finaliser, avant le prochain conseil municipal, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il doit être déposé à la préfecture au plus tard le 27 mar. Le projet liste les différents travaux d'accessibilité, rendus obligatoires par la loi sur le

handicap, qui devront être effectués dans les bâtiments communaux recevant du public.

Une trentaine de bâtiments

Compte tenu de la trentaine de bâtiments et du coût estimé des travaux, de l'ordre de 330 723 € (HT), le programme prévoit de les répartir sur six ans, jusqu'en 2020/21. Avec dès cette année, environ 33 680 € (HT) inscrits au budget et par la suite, entre 56 000 et 63 500 € (HT) chaque année. Ont été répertoriés, avec l'aide d'un cabinet d'études, dans le centre-ville et les hameaux, les bâtiments sportifs, associatifs, administratifs, scolaires, culturels et autres, sans oublier, les toilettes publiques...



La Commission « Accessibilité », lors de sa réunion, mercredi soir, sous la houlette de la conseillère municipale déléguée aux travaux, Ghislaine Barde (au fond, en bout de table). LeDufrenoyse MEJON

Une somme de travaux considérable

Les travaux d'accessibilité incluent principalement des créations ou réfections de sanitaires, de vestiaires, des aménagements de parkings, de trottoirs, des mises en place de rampes d'accès, et une importante signalétique pour les malvoyants, malentendants, etc.

Des ordres de priorité ont été déterminés, sachant que la mairie a de nombreux projets, non encore aboutis et totalement chiffrés, susceptibles de modifier l'Ad'AP.

Comme le déménagement du Tennis-club, la création d'un groupe scolaire, la construction d'un centre

d'animation ou l'extension du centre culturel.

On suivra, dans les mois qui viennent, ce dossier, certes coûteux pour la commune et les contribuables, mais qui vise à améliorer la vie au quotidien des handicapés.

En vue de minimiser les coûts, et chaque fois que ce sera possible, la mairie confiera, en interne, les travaux, aux services techniques.

Au cours de ses débats, la commission a également évoqué la prochaine restructuration de l'Hôtel de Ville, qui apportera de nombreuses améliorations pour l'accueil des handicapés, mais n'est pas incluse dans

ce budget.

Elle a débattu, par ailleurs, des problèmes de voirie et d'arrêts de bus, dans le centre-ville, à solutionner.

Enfin, elle a fait le point sur l'accessibilité des commerces et entreprises. Si un certain nombre a pu bénéficier de dérogations, d'autres ont reçu l'aide de la mairie pour constituer leur dossier. Mais celle-ci n'a, pour l'heure, pas une visibilité totale de la situation exacte. Car, sur 170 courriers adressés par ses services aux intéressés, seuls une cinquantaine ont répondu.

Il y a donc encore du pain sur la planche !



L'école Cuminal avec des travaux d'accessibilité à l'horizon 2019/20, dans l'attente de la finalisation du projet de nouveau groupe scolaire.